

**Secrétariat de l'ALÉNA,
section canadienne**

**Budget principal des dépenses
1998-99**

Le Rapport sur les plans et les priorités

Accordé

**Hon. Sergio Marchi
Ministre du Commerce international**

Table des matières

Page

Section I : Messages	1
A. Message du Ministre	1
B. Déclaration de la direction	3
Section II : Aperçu du programme	4
A. Mandat, rôles et responsabilités	4
1. Structure des responsabilités autorisées	5
Figure 1 : -	
Graphique des responsabilités autorisées	5
B. Contexte	6
C. Énoncé de mission	6
D. Objectif du programme	6
Figure 2 :	
Dépenses prévues (en milliers de dollars)	7
E. Objectifs généraux	7
Section III : Plans, priorités et stratégies	8
A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés	8
B. Détails par programme, secteur d'activité et gamme de services	9
1. Gammes de services	9
C. Facteurs externes influant sur le secteur d'activité	10
D. Résultats escomptés	11
Section IV : Renseignements supplémentaires	12
A. Autorisations de dépenser	12
Tableau 1 : -	
Autorisations de dépenser - Sommaire - Partie II du Budget des	
dépenses	12
B. Besoins en personnel	12
Tableau 2 : -	
Équivalents temps plein (ETP) alloués par secteur d'activité	
.....	12
C. Autres renseignements financiers	13
Tableau 3 : -	
Sommaire des articles courants de dépenses (en milliers de dollars)	
.....	13
Tableau 4 : -	
Détails des recettes par programme	13
Tableau 5 : -	
Ressources du programme par secteur d'activité pour l'année	
budgétaire (en milliers \$)	14
D. Index	15

Section I : Messages

A. Message du Ministre

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui libéralise le commerce entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. L'Accord a donné aux sociétés canadiennes un accès privilégié à un marché de 386 millions de personnes ayant un produit intérieur brut combiné d'environ 11 billions de dollars. Les sociétés canadiennes sont devenues de plus en plus concurrentielles sur ce vaste marché. L'ALENA a aussi encouragé les sociétés d'autres pays à investir au Canada, ce qui a renforcé davantage la base économique du pays.

Un facteur essentiel de cet environnement commercial nord-américain de plus en plus robuste a été l'existence de mesures efficaces de règlement des différends dans l'ALENA. Ces mesures ont donné confiance aux sociétés que les désaccords commerciaux seront réglés équitablement et ouvertement.

L'administration de ces dispositions sur le règlement des différends est la responsabilité du Secrétariat de l'ALENA, qui comprend des sections canadienne, américaine et mexicaine. Le Secrétariat a aussi pour mandat d'aider la Commission des ministres responsables de l'ALENA à appuyer un certain nombre de comités et de groupes de travail non liés au règlement des différends.

Dans les neuf premiers mois de l'année financière 1997-1998, le Secrétariat de l'ALENA a administré 17 examens par groupe spécial du chapitre 19 et une procédure d'examen par groupe spécial arbitral du chapitre 20 de l'ALENA. Trois décisions de groupes spéciaux du chapitre 19 ont été déposées par le Secrétariat pendant cette période.

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'est vu confier des responsabilités additionnelles. En 1997, le mandat de la Section a été élargi pour englober l'administration du processus de règlement des différends prévu au chapitre 8 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël. La Section canadienne s'est en outre vu confier des responsabilités similaires aux termes du chapitre N de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

Le gouvernement fédéral est heureux de la rétroaction positive que la Section canadienne a reçue de ses clients. Le rapport de suivi du rendement en 1996-1997 préparé par une firme de consultants indépendants révèle que **100 pour cent** des clients sont globalement **très satisfaits** (la meilleure cote possible) des opérations de la Section canadienne, et que de 83 à 100 pour cent des clients sont **très satisfaits** de chacun des 21 services spécifiquement cotés.

En ce qui concerne l'efficacité et l'abordabilité des activités de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA, les 2,085 millions de dollars qu'il en coûte chaque année au gouvernement canadien pour administrer le système de règlement des différends se comparent avantageusement aux 19 milliards de dollars que l'on estime en litige et sur lesquels ce processus unique influe directement. De plus, la Section canadienne a considérablement réduit ses coûts au cours des dernières années grâce à des initiatives novatrices comme le partage de locaux, la sous-traitance, le partage de services, le recouvrement des frais et le recours aux technologies de l'information.

Pendant la prochaine année financière, la Section canadienne continuera à améliorer sa capacité de servir ses clients. Elle améliorera par exemple son site Web sur l'Internet en lui donnant de meilleures capacités de recherche de mots et d'expressions. Grâce à une autre initiative -- le réaménagement de ses systèmes d'information --, la Section améliorera la compatibilité entre les sections nationales, améliorera sa productivité et s'attaquera au problème de l'An 2000.

La Section canadienne a aussi été priée d'aider les autorités israéliennes et chiliennes à établir leurs propres organisations pour administrer les dispositions de règlement des différends des nouveaux accords commerciaux.

Le rôle de la Section canadienne a évolué en fonction des liens commerciaux que le Canada entretient avec le monde. Le gouvernement explore les possibilités d'élargir les relations commerciales avec d'autres pays. Les missions Équipe Canada, comme celle de janvier 1998 en Amérique latine, élargissent les occasions d'affaires à l'étranger offertes aux sociétés canadiennes. Les systèmes de réglementation du commerce international comme ceux qu'administre le Secrétariat de l'ALENA sont essentiels pour nous aider à réaliser nos objectifs de politique commerciale.

L'honorable Sergio Marchi

B. Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1998-1999 de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA.

Au meilleur de ma connaissance, les renseignements :

1. décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
2. sont conformes aux principes de divulgation de l'information contenus dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
3. sont complets et exacts;
4. sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents; et
5. Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Cathy Beehan
Secrétaire canadienne
Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA

Date

Section II : Aperçu du programme

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le Secrétariat de l'ALENA est un organisme unique créé en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pour l'administration des dispositions de l'accord concernant le règlement des différends. Le mandat du Secrétariat est défini comme suit à l'article 2002.3 de l'ALENA :

Le Secrétariat :

- a) prêtera assistance à la Commission;*
- b) assurera un soutien administratif*
 - i) aux groupes spéciaux et comités institués en vertu du chapitre dix-neuf (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
 - ii) aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
- c) selon les directives de la Commission,*
 - i) appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord, et*
 - ii) facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.*

Le Secrétariat regroupe les Sections canadienne, américaine et mexicaine, établies selon un même mode de fonctionnement, afin de remplir le mandat défini ci-dessus. Pour assurer l'administration des dispositions relatives au règlement des différends, le Secrétariat de l'ALENA fournit un soutien juridique, professionnel et consultatif aux groupes spéciaux et aux comités, maintient un greffe de type judiciaire et coordonne tous les aspects administratifs et financiers du processus.

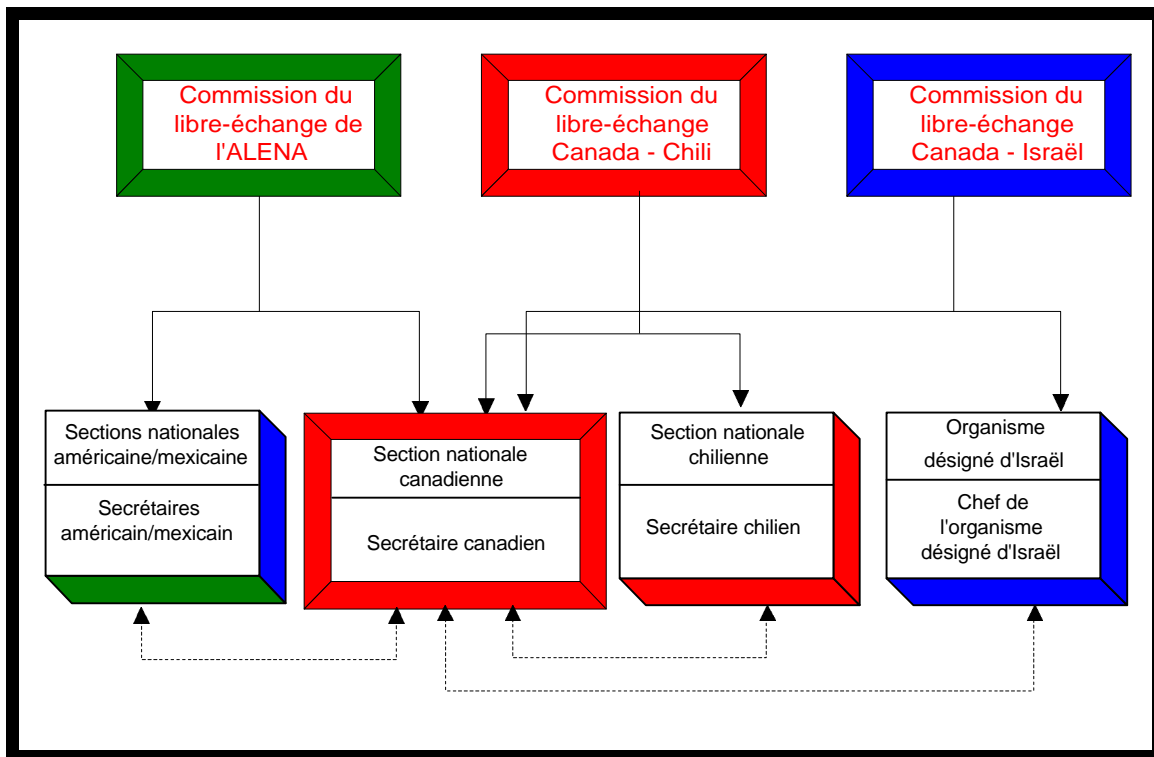
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'est vu confier des responsabilités additionnelles. En 1997, le mandat de la Section a été élargi pour englober l'administration du processus de règlement des différends prévu au chapitre 8 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël. La Section

canadienne s'est en outre vu confier des responsabilités similaires aux termes du chapitre N de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

1. Structure des responsabilités autorisées

L'organisme est dirigé par le secrétaire canadien qui relève du ministre du Commerce international relativement à la responsabilité envers le Parlement, ainsi que de la Commission du libre-échange compétente pour ce qui est de l'administration des procédures de règlement des différends aux termes de l'ALENA, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

**Figure 1 : -
Graphique des responsabilités autorisées**



B. Contexte

En 1996, les échanges trilatéraux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont atteint 570 milliards de dollars. Les relations commerciales du Canada avec le Mexique sont relativement modestes - 7,2 milliards de dollars; en revanche, il n'existe pas d'autres exemples de relations commerciales bilatérales qui soient aussi importantes que les relations entre le Canada et les États-Unis.

Avec un tel volume d'échanges, des différends sont inévitables. On estime qu'environ 5 % des 381 milliards de dollars d'échanges bilatéraux canada-américains font aujourd'hui l'objet de litiges.

Auparavant, il existait un organe administratif similaire, le Secrétariat binational, institué en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). En 1994, conformément à l'obligation contractée par les parties dans le cadre de l'ALENA d'établir des bureaux permanents des sections nationales dans chaque pays, les Sections canadienne et américaine du Secrétariat binational ont constitué les Sections nationales canadienne et américaine de l'ALENA, qui forment avec l'ajout de la Section mexicaine le Secrétariat de l'ALENA. Les sections nationales, qui se trouvent à Ottawa, à Washington et à Mexico, sont dirigées respectivement par un secrétaire canadien, américain et mexicain.

C. Énoncé de mission

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'engage à administrer les dispositions de règlement des accords de libre-échange pertinents¹ de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus tout en fournissant des services de qualité.

D. Objectif du programme²

Mettre en application les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en appuyant les groupes spéciaux institués en vertu de l'ALENA et en maintenant un greffe de type judiciaire qui surveillera les procédures des groupes spéciaux, des comités et des tribunaux aux termes des chapitres 11, 14, 19 et 20.

¹ Aux fins du présent document, les accords de libre-échange sont l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

² Le mandat de la Section canadienne a été élargi pour inclure l'administration des dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. Un objectif du programme révisé reflétant ces changements a donc été soumis à l'approbation du Conseil du Trésor.

**Figure 2 :
Dépenses prévues (en milliers de dollars)**

	Dépenses projetées 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses nettes de programme	1 680	2 209	2 210	2 210
Moins: Recettes portées au crédit du Trésor	(200)	(300)	(300)	(300)
Plus: Coûts des services fournis par d'autre ministère (notes 1 et 2)	140	144	144	144
Coût net de l'organisme	1 620	2 053	2 054	2 054

Notes : 1. Locaux offerts sans frais par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. Services offerts gratuitement par TPSGC au coût de l'administration de la rémunération liée au traitement de la paie.

E. Objectifs généraux

En conformité de l'objectif du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA, les cinq objectifs généraux suivants ont été définis.

- **Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative :** La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'engage à administrer les dispositions de règlement des accords de libre-échange pertinents³ de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus.
- **Engagement à assurer la qualité :** La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'emploiera à maintenir le plus haut niveau de qualité quant à l'administration de toutes les procédures de règlement des différends.
- **Soutien des intervenants :** La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA appuiera les intéressés et leur dispensera des services de manière impartiale, adaptée et accessible, en temps opportun.
- **Ouverture et responsabilité :** La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA fera preuve d'ouverture et de responsabilité face au gouvernement, aux Commissions du libre-échange compétentes⁴ et à la population.
- **Utilisation novatrice des technologies de l'information :** Dans le prolongement du *Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information*, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'emploiera à recourir aux nouvelles technologies de l'information pour élaborer et perfectionner des systèmes et des procédures propres à améliorer l'efficacité et l'efficience générales.

³ Aux fins du présent document, les accords de libre-échange sont l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

⁴ Aux fins du présent document, les commissions du libre-échange sont la Commission du libre-échange (ALENA), la Commission du libre-échange Canada - Israël et la Commission du libre-échange Canada - Chili. Par conséquent, un objectif du programme révisé reflétant ces changements sera soumis à l'approbation du Conseil du Trésor.

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Dans le but de faciliter la réalisation de l'objectif du Programme et des objectifs généraux décrits précédemment, la Section canadienne, en collaboration avec les Sections mexicaine et américaine, a établi les plans et priorités suivants :

- Établissement d'un site Web doté d'un moteur de recherche (à partir de mots ou d'expressions) afin de faciliter l'accès aux renseignements requis, dont les décisions rendues aux termes de l'ALE et de l'ALENA, pour les principaux intervenants (voir ci-après la définition des principaux intervenants, à la sous-section 7. b., page 10) et les autres parties intéressées.
- Réaménagement des systèmes intégrés d'information du Secrétariat de l'ALENA, essentiels à l'exécution efficace des activités autorisées du Secrétariat de l'ALENA. Ces systèmes comprennent le Système d'information du greffe, la base de données sur les motions et ordonnances et le Système financier trilatéral. En améliorant la compatibilité des systèmes d'information entre les Sections nationales, on facilitera le partage de l'information, et des gains de productivité plus importants seront obtenus. Ce réaménagement reposera sur les technologies de l'information les plus récentes et tiendra compte des problèmes relatifs à l'an 2000. De plus, cette initiative stratégique prioritaire satisfait aux exigences du *Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information*.

En raison des nouvelles responsabilités qui lui incombent aux termes des accords de libre-échange entre le Canada et Israël et le Canada et le Chili, la Section canadienne a également établi les priorités stratégiques suivantes :

- Contribuer à la mise sur pied de la Section nationale chilienne en ce qui a trait à l'administration des dispositions de l'Accord relatives au règlement des différends. La Section nationale chilienne doit être instituée conformément à l'article N.02 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. La Section canadienne offrira un soutien professionnel à la Section nationale chilienne en vue de l'élaboration des procédures, de la mise en place du greffe, de la conception d'autres systèmes d'information et de la rédaction de procédures comptables appropriées.
- Participer à l'établissement de l'Organisme désigné d'Israël en ce qui a trait à l'administration des dispositions de l'Accord relatives au règlement des

différents. L'Organisme désigné d'Israël doit être créé conformément à l'article 8.3 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël. La Section canadienne offrira un soutien professionnel à l'Organisme désigné d'Israël en vue de l'élaboration des procédures, de la mise en place du greffe, de la conception d'autres systèmes d'information et la rédaction de procédures comptables appropriées.

Enfin, compte tenu de la création future du Secrétariat de coordination du libre-échange nord-américain qui siégera à Mexico, la priorité stratégique suivante sera mise de l'avant :

- Établir des relations avec le Secrétariat de coordination afin de l'appuyer dans la réalisation de son mandat, plus particulièrement dans son rôle de soutien auprès des sections nationales du Secrétariat de l'ALENA.

B. Détails par programme, secteur d'activité et gamme de services

Le secteur d'activité de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA correspond à l'objectif de son programme. Elle offre cinq gammes de services reliées à l'exécution de son mandat.

1. Gammes de services

Les gammes de services de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA sont les suivantes :

- appui professionnel fourni aux groupes spéciaux;
(rôle juridique, consultatif et administratif des secrétaires)
- service du greffe et gestion des documents;
(administre et gère un greffe de type judiciaire, qui sert au dépôt et au traitement des actes de procédure lors des examens effectués par des groupes spéciaux)
- planification et coordination des travaux des groupes spéciaux;
(coordination et soutien administratif de tous les groupes spéciaux établis en vertu des accords de libre-échange pertinents)
- administration financière des groupes spéciaux;
(fournit à tous les membres des groupes spéciaux et à leurs adjoints un soutien en matière d'administration financière et coordonne les versements d'honoraires et les remboursements de dépenses à porter au débit ou au crédit des autres sections nationales)

- liaison et coordination avec les organismes liés à l'ALENA.
(la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA fait partie du Secrétariat international constitué par l'ALENA et doit donc se tenir en étroite liaison avec les autres sections nationales et avec le Secrétariat de coordination de l'Accord de libre-échange nord-américain, pour aider le Secrétariat à s'acquitter de son mandat, notamment dans la préparation de rapports d'avancement des travaux et de rapports annuels ainsi que dans la gestion d'autres activités corrélées.)

C. Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Les facteurs externes suivants influent sur les dépenses de fonctionnement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA :

- le Secrétariat est incapable de contrôler les coûts directs des travaux des groupes spéciaux, ces coûts étant imprévisibles;
- le Secrétariat est incapable de contrôler le nombre de groupes spéciaux formés au cours d'une année;
- le Secrétariat n'est pas habilité à accepter ou refuser une demande d'examen par un groupe spécial.

D. Résultats escomptés

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA a élaboré les engagements et indices de rendement suivants. Ces engagements et indices reflètent la façon dont la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA gère ses activités et son obligation de rendre des comptes.

Engagements de rendement	Indices de rendement
l'administration des dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada - Israël et de l'Accord de libre-échange Canada - Chili, de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus	au moins 75 % ⁵ des intervenants se disent tout à fait convaincus que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA administre les dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus
l'administration, pour les besoins de la procédure d'examen par des groupes spéciaux, d'un greffe semblable à ceux des instances judiciaires supérieures au Canada	au moins 75 % des intervenants se disent très satisfaits de tous les aspects de l'administration du greffe de type judiciaire du Secrétariat de l'ALENA
l'élaboration et la mise en oeuvre permanentes de programmes, de systèmes et de procédures adaptés aux besoins des clients, impartiaux, accessibles, fournis en temps opportun et indépendants	au moins 75 % des intervenants disent qu'ils sont pleinement satisfaits des systèmes et des procédures mis en place par la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA et que ces systèmes et procédures sont pertinents, exacts, impartiaux, adaptés, accessibles, fournis en temps opportun et indépendants
l'information et le soutien offerts aux groupes spéciaux pour que leur travail soit précis, impartial, pertinent, accessible, fait en temps opportun et indépendant	au moins 75 % des membres des groupes spéciaux et de leurs adjoints se disent pleinement satisfaits de l'information et du soutien que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA fournit aux membres des groupes spéciaux
ouverture et responsabilité au plan de la gestion et de d'administration de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA	permettant l'accès aux décisions, aux rapports et à l'information statistique préparés par cet organisme et en réduisant les dépenses dans certains domaines par des initiatives de gestion progressistes
l'amélioration globale de l'efficacité et de l'efficience par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information	un meilleur accès est offert aux principaux intervenants par l'établissement d'un site Web permettant la recherche (de mots et d'expressions) le Secrétariat de l'ALENA améliore son Système intégré d'information et réaménagement : - le Système d'information du greffe; - la base de données sur les motions et ordonnances; - le Système financier trilatéral. Ce système est conçu de façon à résoudre les problèmes de l'an 2000.

⁵ L'objectif de 75 % a été établi par suite d'une grande enquête repère menée en 1994, en faisant les ajustements nécessaires pour tenir compte des effets anticipés de l'augmentation des responsabilités et de la diminution des ressources sur le rendement.

Section IV : Renseignements supplémentaires

A. Autorisations de dépenser

Tableau 1 : - Autorisations de dépenser - Sommaire - Partie II du Budget des dépenses Besoins financiers par autorisation			
Cr.		Budget des dépenses principal 1998-1999 (en milliers \$)	Budget des dépenses principal 1997-1998 (en milliers \$)
	Secrétariat de l'ALENA, Section canadienne		
50	Dépenses du programme	2 064	2 063
(S)	Cotisations aux régimes sociaux des employés	145	117
	Total	2 209	2 180

B. Besoins en personnel

Tableau 2 : - Équivalents temps plein (ETP) alloués par secteur d'activité				
	Projetés 1997-1998	Alloués 1998-1999	Alloués 1999-2000	Alloués 2000-2001
Secrétariat de l'ALENA	13	13	13	13
Total	13	13	13	13

C. Autres renseignements financiers

Tableau 3 : -				
Sommaire des articles courants de dépenses (en milliers de dollars)				
	Projetés 1997-1998	Prévus 1998-1999	Prévus 1999-2000	Prévus 2000-2001
Personnel :				
Traitements et salaires	540	691	692	692
Cotisations aux régimes sociaux	117	145	145	145
Total partiel	657	836	837	837
Biens et services :				
Transports et communications	200	290	340	340
Information	7	50	10	10
Services professionnels et spéciaux	700	940	950	950
Locations	2	3	2	2
Achats de services de réparation et de maintenance	2	3	4	4
Services publics, matériaux et fournitures	45	60	50	50
Autres subventions et paiements	2	0	2	2
Dépenses secondaires	18	27	15	15
Total partiel	976	1 373	1 373	1 373
Total	1 633	2 209	2 210	2 210

Tableau 4 : -				
Détails des recettes par programme				
Recettes portées au crédit du Trésor (en milliers de dollars)	Recettes projetées 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
Secrétariat de l'ALENA, Section canadienne	200	300	300	300
Total des recettes	200	300	300	300

**Tableau 5 : -
Ressources du programme par secteur d'activité pour l'année budgétaire (en milliers \$)**

Programme et secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Crédits bruts votés	Postes législatifs - note 1	Prêts, investissements et avances non budgétaires	Dépenses brutes prévues	Moins Recettes portées au Crédit	Dépenses nettes prévues
Secrétariat de l'ALENA, Section canadienne	13	2 209	0	0	2 209	0	0	2 209	0	2 209
Total	13	2 209	0	0	2 209	0	0	2 209	0	2 209

D. Index

A	Aperçu du programme	4
	Autorisations de dépenser	12
	Autorisations de dépenser - Sommaire	12
	Autres renseignements financiers	13
B	Besoins en personnel	12
C	Contexte	6
D	Déclaration de la direction	3
	Dépenses prévues	7
	Détails des recettes par programme	13
	Détails par programme, secteur d'activité et gamme de services	9
E	Énoncé de mission	6
	Équivalents temps plein (ETP) alloués par secteur d'activité	12
F	Facteurs externes influant sur le secteur d'activité	10
G	Gammes de services	9
M	Mandat, rôles et responsabilités	4
	Message du Ministre	1
	Messages	1
O	Objectif du programme	6
	Objectifs généraux	7
P	Plans, priorités et stratégies	8
R	Renseignements supplémentaires	12
	Ressources du programme	14
	Résultats escomptés	11
	Résumé des plans, priorités et stratégies clés	8
S	Sommaire des articles courants de dépenses	13
	Structure des responsabilités autorisées	5